

Charte des établissements privés catholiques de la Principauté de Monaco
(Approuvée par Monseigneur l'Archevêque de Monaco – Septembre 2010)

Nos établissements, François d'Assise-Nicolas Barré et le Cours Saint Maur, ont le souci, dans leur mission d'enseignement et d'éducation, de se référer à l'Évangile et à leurs fondateurs : Saint François d'Assise et le Bienheureux Nicolas Barré.

Ils trouvent leur origine dans les actes fondateurs de deux congrégations :

► Les sœurs de l'Enfant Jésus, congrégation fondée par le Père Nicolas Barré.

Arrivées à Monaco en 1859, elles ouvrirent, en 1865, le Pensionnat de Saint-Maur à Monaco-Ville et, en 1937, le Cours Saint-Maur à Monte-Carlo.

► Les frères Mineurs Franciscains, ordre religieux fondé en 1208 par Saint François d'Assise. Présents à Carnolès dès 1640, ils fondèrent à Monte-Carlo, en 1883, le Collège Franciscain.

En 1999, les deux congrégations fondatrices quittèrent Monaco et confièrent leurs établissements à la seule tutelle du Diocèse.

Depuis, le Gouvernement Princier reconnaît la double spécificité de nos établissements :

► Enseignement Privé sous contrat avec l'Etat.

► Enseignement Catholique, sous la tutelle de Monseigneur l'Archevêque.

Nous constituons une communauté éducative à taille humaine, attentive à porter sur chacun un regard positif, respectueux et plein d'espérance.

Nous nous efforçons, en collaboration avec les parents et l'enfant, d'accompagner celui-ci non seulement dans la réussite de son cursus scolaire, mais aussi dans l'épanouissement de sa personne.

Nous nous attachons à l'éduquer au sens de l'effort, à la tolérance, au respect, à la solidarité et à la liberté, valeurs qui l'aideront à trouver un sens à sa vie et sa place dans la société.

Nos établissements accompagnent les jeunes sur le chemin de la vie chrétienne, par la préparation aux sacrements, l'enseignement religieux et les actions pastorales, au rythme du calendrier liturgique.

Chaque membre de notre communauté (enfants, parents, personnel de l'établissement) participe, par son comportement et son implication, à la réussite de ce projet.

Charter of private catholic schools of the Principality of Monaco
(Approved by Monseigneur the Archbishop of Monaco – September 2010)

Our institutions, François d'Assise-Nicolas Barré and Cours Saint Maur, care about, in their teaching and education missions, referring to the Gospel and to their founders: Saint Francis of Assisi and the Blessed One Nicolas Barré.

They originated in the founding acts of two congregations:

► Sisters of the Infant Jesus, founded by Father Nicolas Barré.

They arrived in Monaco in 1859 and in 1865 they opened the Pension of Saint Maur in Monaco-Ville and in 1937 the Cours Saint Maur in Monte-Carlo.

► The Franciscan Friars Minor, religious order founded in 1208 by Saint Francis of Assisi.

Present in Carnolès since 1640, they founded the Franciscan College in Monte-Carlo in 1883.

In 1999, the two founding congregations left Monaco and entrusted their establishments to the sole trusteeship of the Diocese. Since then, the Princely Government has recognized the dual specificity of our schools:

► Private education under contract with the State

► Catholic education under supervision of Monseigneur the Archbishop

We constitute an educative community on a human scale, attentive to carry a positive, respectful and hopeful look. In collaboration with the parents and the child, we aim to accompany the child not only in the success of his schooling, but also in the development of his person. We strive to educate him the sense of effort, tolerance, respect, solidarity and freedom, values that will help him to find meaning in his life and place in society.

Our institutions accompany young people on the path of Christian life, by preparing for the sacraments, religious teaching and pastoral actions, to the rhythm of the liturgical calendar. Each member of our community (children, parents, school staff) participates, through his or her behavior and involvement, in the success of this project.